

Assemblée Générale de Tous Pour Hippolyte ! du 27 mai 2019
Rapport financier de Madame la trésorière

L'association a été créée à l'origine (fin avril 2016) pour aider la famille d'Hippolyte à financer l'achat d'un fauteuil électrique verticalisateur répondant à ses besoins. Dans ses statuts, modifiés lors de l'AG du 10 juin 2017, l'association a comme objet « L'accompagnement d'Hippolyte COTTEROT dans le combat contre sa maladie. Cet accompagnement consistera en un soutien, matériel et immatériel, répondant aux besoins générés par la maladie, ainsi pour que les activités liées à l'épanouissement d'Hippolyte et au répit de ses aidants directs. L'association pourra également sensibiliser l'opinion publique aux maladies neuromusculaires par des actions variées. »

Dans son fonctionnement, Anne-Charlotte soumet par mail à la trésorière et au président une demande de financements ou souvent de remboursement, de telle ou telle dépense qu'elle a dû engager en présentant les justificatifs nécessaires. Le Président vérifie la conformité de la demande à l'objet de l'association et vérifie que son montant est en accord avec les orientations budgétaires votées lors de la dernière AG. Il donne alors son accord écrit à la trésorière qui exécute l'ordre de virement correspondant. Le détail des dépenses ainsi effectuées, et de celles qui pourraient être engagées dans les 3 mois, sont aussi examinées et validées lors des séances du bureau élargi.

Ce fonctionnement, transparent et efficace, permet de s'assurer en permanence de la bonne utilisation des fonds de l'association.

Les mouvements de débit pour 2018 ont été de -8941,23 €, se répartissant en :

- 926,87 € d'aides à la vie quotidienne
- 3985,26 € de financement de voyages et de projets
- 2487,71 € de matériel
- 110,60 € d'actions de répit aux aidants

Les mouvements de crédit pour 2018 ont été de +8128,89 € se répartissant en :

- 6666,00 € de dons
- 1462,89 € de remboursements (dont 495,29 € de remboursement du Airbnb de Copenhague qui avait été annulé, 499 € de remboursement de rampes échangées et 468,60 € de remboursement des réparations du fauteuil par l'assurance)

Le mouvement du compte de l'association pour 2018 est donc de -812,34 € ;

Au 31 décembre 2018, le solde du compte de l'association est de 9100,76 €